Le droit de manifester doit obéir aux dispositions de la loi

Actualité Maroc

Posté par: Administrateur

Publié le : 24-02-2012 20:46:49

Le droit de manifester et d'exprimer des revendications sociales est légitime, mais doit obéir aux dispositions de la loi, a affirmé jeudi à Rabat, le chef de gouvernement, M. Abdelilah Benkirane.

M. Benkirane a indiqué dans un point de presse, à l'issue du conseil de gouvernement, que des actions de protestation ont connu ces derniers temps des dépassements qui ne sauraient perdurer, comme l'occupation du domaine public, ajoutant que le gouvernement, qui "reste toujours ouvert au dialogue, assumera ses obligations pour faire respecter la loi".

Il a, à cet égard, assuré que le gouvernement est déterminé à examiner toutes les mesures susceptibles de traiter la problématique de l'emploi, selon des règles claires, précisant que tous les postes d'emploi disponibles seront attribués "en toute transparence, loin de tout clientélisme ou favoritisme".

M. Benkirane a également rappelé que le gouvernement procédera au lancement de programmes de qualification des lauréats des universités, de sorte à promouvoir l'auto emploi, appelant à la consécration des valeurs de travail, d'équité et de transparence, autant de valeurs qui sont le socle pour l'édification de tout Etat.

Il a insisté sur la bonne gouvernance qui favorise le climat pour l'attrait des investissements étrangers.

MAPF